

FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



Formation INTRA entreprise
(dans votre établissement, date à votre convenance)



Répondre aux obligations légales du code du travail.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre aux acteurs de prévention de contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable d'identifier le cadre juridique concernant la prévention des Risques PsychoSociaux (RPS).
- Être capable de repérer les facteurs de RPS ainsi que leurs conséquences sur la santé.
- Être capable de procéder à l'analyse des risques liés aux RPS en situation de travail.
- Être capable de mettre en place des indicateurs et d'établir un plan d'actions de prévention.
- Être capable de mettre en œuvre les différentes étapes d'une démarche de prévention.

PUBLIC :

Formation s'adressant aux acteurs de la prévention au sein des établissements privés ou publics tels que les membres de CSE/ CHSCT, les Chargés de Prévention, les membres de l'encadrement...

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret à chaque apprenant.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :

Il est préconisé de suivre une formation de maintien et actualisation des compétences de 2 jours tous les 2 ans.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :
Aucun

DURÉE :
14h00 (2 jours)

EFFECTIFS :
Effectif minimum : 3 stagiaires
Effectif maximum : 12 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE :
Attestation de formation

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article L4121-1 du Code du Travail



INTERVENANTS

Formateur en Santé et Sécurité au travail.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Etude de cas
- Tavaux en sous groupes.

PROGRAMME :

PARTIE THÉORIQUE :

État des lieux des risques psychosociaux

- Le contexte national
- L'évolution dans le temps des RPS
- Le contexte juridique

Définitions et notions importantes

- Le stress, la violence interne, la violence externe
- La notion de charge de travail

Les conséquences des RPS

- Les conséquences sur l'établissement
- Les conséquences sur la santé
- Les enjeux de la démarche
- La qualité de vie au travail

Les facteurs de RPS

- Les familles de facteurs de risques (rapport Gollac)
- Le repérage des facteurs de risque en situation de travail

L'élaboration d'un diagnostic

- Les indicateurs
- Les documents utiles pour la réalisation du diagnostic
- Les différents outils (questionnaire de Karasek, entretiens individuels, observation des situations de travail...)

L'intégration dans une démarche globale de prévention

- La constitution d'un groupe de travail
- L'intégration des RPS dans le Document Unique
- L'élaboration d'un plan d'actions de prévention
- Le suivi de la démarche

PARTIE PRATIQUE :

Application en sous-groupes

- Mise en œuvre des acquis théoriques lors de cas concrets en sous-groupes

EVALUATION :

L'évaluation de la formation consiste en un QCM ainsi qu'en une évaluation sommative pour la partie pratique.

